



Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 3 DEC. 2019

COURRIER ARRIVÉ

Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Délibération n° 2019/74

Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la commune de La Roche-sur-Yon (secteur Ramon)

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve la convention de maîtrise foncière entre la commune de La Roche sur Yon et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la requalification d'une friche urbaine (secteur Ramon),
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 19 DEC. 2019

Le Préfet de la Vendée
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT